

# Profil de baignade



Étang de la Chênaie - Montapas

# **Sommaire**

#### Note d'information

#### Phase 1: Etat des lieux

- I. Zone de baignade
  - Description
  - Données sur la qualité de l'eau
  - Contexte météorologique

# II.Zone d'étude pour l'identification des sources potentielles de pollution

- Délimitation et description
- Inventaire des sources potentielles de pollution

#### Phase 2 : Diagnostic

- I.Diagnostic pour tous les types de profils
- II.Diagnostic: type 1

Conclusion générale du diagnostic

### Phase 3: Mesures de gestion

- Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme
- Plan d'action

### Synthèse

Annexe 1 : Normes de qualité des eaux et classement des zones de baignade

Annexe 2 : La turbidité Annexe 3 : La Dermatite

Annexe 4 : Exemple d'un hyétogramme Annexe 5 : Exutoire et débit d'étiage Annexe 6 : Classification de Strahler

Annexe 7 : Définition des différents types de pollution

Annexe 8: L'Eutrophisation

# Phase 1: Etat des lieux

# I) Zone de baignade

### **Description**

- **♣** Superficie de la zone de baignade (en m²) :  $1000 \text{ m}^2$ ♣ Pente de la zone de baignade en mètre par mètre : 5% ♣ Profondeur moyenne de la zone de baignade en mètre : 1,20 m ♣ Profondeur maximale de la zone de baignade en mètre : 2 m ♣ Nature de la plage (entourez la réponse correspondante) : ♦Vaseuse ♦ Marécageuse ◆ Sableuse ◆ Rocheuse La nature de votre plage influe t- elle sur la transparence de l'eau ? (entourez la réponse correspondante) - Oui : mise en suspension de particules par les baigneurs. - Non Les rives du plan d'eau sont- elles artificielles ou naturelles ?
- ♣ Quel est le sens de circulation de l'eau ?
  Sud Ouest → Nord Est

Artificielles

- ♣ Quelles sont les activités, autres que la baignade, pratiquées aux abords de votre plan d'eau ? (entourez la ou les réponses correspondantes)
  - ~ Pêche
  - ~ Activités nautiques motorisées
  - ~ Activités nautiques non motorisées
  - ~ Autres (à préciser)
- ♣ Quelle(s) espèce(s) végétale(s) est présente sur la zone de baignade et aux abords, et quelle est leur densité?

Chênes, feuillus → forte densité.

- **♣** Quelle est la fréquentation de la zone de baignade?
  - ~ Printemps
  - $\sim$  Été : entre 0 et 200 avec un ou deux pic(s) à 500 par an.
- ♣ Combien de temps dure la saison balnéaire ?
- 2 mois : baignade surveillée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.
- **♣** Quels sont vos équipements sanitaires ?
- Un bloc sanitaire au camping avec WC et douches.
- Une douche pour les baigneurs.
- Les animaux domestiques ont-ils accès à la zone de baignade?
  - ~Non
  - ~Oui
- ¥ Y-a- t- il des problèmes d'accès à la baignade lors d'une période de sécheresse?
  - $\sim$ Non
  - ~Oui

#### Pièces jointes avec la description de la baignade :

- Schéma de la zone de baignade, et une carte, ou tous les éléments précédents sont reportés.
- une photographie du site de baignade

## Données sur la qualité de l'eau

- ♣ Voir en annexes les copies de toutes les analyses du contrôle sanitaire de la baignade depuis 4 ans, classées par ordre chronologique.
- ♣ Classement de l'eau de baignade par année, de la plus ancienne à la plus récente.

	Ancien classement				Nouveau classement*		
2009:	A	В	C	D	«Excellente » «Bonne » «Suffisante » «Insuffisante »		
2010:	A	В	C	D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »		
2011:	A	В	C	D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »		
2012 :	A	В	C	D	«Excellente » «Bonne » «Suffisante » «Insuffisante »		

- ♣ Combien y a-t-il eu de prélèvement, en moyenne, par an ?
  5
- La tendance de la qualité de votre eau de baignade est donc à : La stagnation
- ♣ Quelle était la turbidité de l'eau, et ses causes éventuelles ?

Années	Turbidité (NFU)*	Causes
2009	5,3 - 10,7 - 17,1 - 14,4	
2010	-	
2011	-	
2012	-	

Remplir le tableau ci- dessous le plus précisément possible, on partira de l'année la plus ancienne à la plus récente :

Années	2009	2010	2011	2012
Y-a t-il eu une				
formation	Non	Non	Non	Non
importante de				
dépôts ?				
Y a-t-il eu une				
formation de	Non	Non	Non	Non
mousse?				
Résultat				
d'analyse pour				
les	-	-	2700	-
cyanobactéries				
Y a-t-il eu une				
prolifération	Non	Non	Non	Non
d'algues				
vertes?				
Y a-t-il eu des				
cas de				
dermatites**				
détectés chez	Non	Non	Non	Non
des baigneurs?				
(si oui				
combien ?)				

La vidange de l'étang est réalisée tous les 4-5 ans pour la gestion piscicole (pêche et rempoissonnement, nettoyage du fond de l'étang).

# Contexte météorologique

Voir bulletins météorologiques de 5 années successives.

- **♣** Quel est votre type de climat ? (entourez la réponse)
  - Océanique de transition
  - Continental
  - Montagnard
- ♣ Quelle est la moyenne journalière (en mm/m) des précipitations vers la zone de baignade ?
- ♣ Voir hyétogramme pour chaque année (intensité de pluies en fonction des mois).

♣ Quelles sont les conditions d'ensoleillement ? Donnez la moyenne journalière pour la période hivernale et la saison balnéaire pour chaque année, en W/m².

Voir hyétogramme pour chaque année.

# II) Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

# **Délimitation et description**

♣ Quelle(s) est/sont la/les source(s) antérieure(s), qui a/ont été à l'origine de la pollution des eaux de baignade ?

Années	Source(s) de pollution	Type de pollution
2012	-	
2011	-	
2010	-	
2009	-	
2008	-	

♣ Voir carte géographique comprenant la délimitation du bassin versant de la baignade.

#### Caractéristiques du bassin versant :

- ♣ Quelle est la surface du bassin versant (en hectares) ?
  45 ha
- ♣ Quelle est la surface imperméabilisée (en m²) ? (toiture, parking, chaussée. . .)
  1000 m²
- → Quel est le coefficient d'imperméabilité ? (C'est le rapport de la superficie imperméabilisée et de la superficie totale. Le coefficient d'imperméabilité est compris entre 0.1 et 0.9.)

0.1

♣ Quelle est la pente du bassin versant (en %) ? (C'est la pente du plus long chemin hydraulique.)

♣ Quelle est la typologie de l'activité agricole, industrielle, et urbaine ? (remplir le tableau ci- dessous)

Activités	Type	Qualité des eaux rejetées
Agricole	Élevage de bovins et ovins Cultures	Bonne
Industriel	-	
Zone urbaine	-	

- ♣ Quelle est l'importance d'une crue sur la zone d'étude ?
  Pas de crue connue sur la zone d'étude.
- Après chaque crue, quelle a été la pollution microbiologique résultante ? (si possible fournir des analyses)

  Sans objet.

#### **Géographie et démographie :**

- ♣ Décrire le relief avoisinant votre lieu de baignade (ou une carte de relief). Vallonné.
- ♣ Quelle est la population vivant annuellement sur la zone d'étude de la baignade ?
  2 personnes.
- **♣** Quelle est la population saisonnière vivant sur la zone d'étude de la baignade ? Une centaine de personnes.

### Inventaire des sources potentielles de pollution

Sources potentielles de pollution de la zone d'étude	La pollution est ponctuelle*	La pollution est diffuse*	La pollution est canalisée*	La pollution est temporaire*	La pollution est permanente*	La source est- elle susceptible d'avoir un impact sur la qualité microbiologique de l'eau de baignade ?
Conduit évacuation eaux usées du camping ou du bloc sanitaire de l'étang non fonctionnel	X	X		X		Oui
Accident routier	X	X		X		Oui

#### Les eaux usées domestiques :

- Votre réseau de collecte des eaux usées est le type : Séparatif
- De quel type est votre station d'épuration ? Boue activée. Mise en service septembre 1971. Exutoire rivière Aron. Capacité nominale 30 m²/jour. 150 équivalent habitants.
- Y a-t-il des déversoirs d'orage dans la zone d'étude ?
- Combien y a-t-il de poste de relevage sur la zone d'étude ?
- Y a-t-il des ouvrages de stockage des boues sur la zone d'étude ?
- Y a-t-il des ouvrages de stockage de matières de vidange sur la zone d'étude ?

- Y a-t-il une ou des zones d'épandage sur la zone d'étude ? Oui, une à l'ouest de la zone d'étude.
- Y a-t-il des assainissements non collectifs dans la zone d'étude?

#### Les eaux pluviales

- Décrire votre système de collecte des eaux pluviales (buse, fossé, canalisation, . .), si possible vous pouvez fournir un plan (sur la zone d'étude).
  Canalisations
- Donner le coefficient de ruissellement (sur la zone d'étude) soit le rapport entre la quantité d'eau ruisselée (écoulée) à la surface du sol et celle des précipitations.
- Quelle est la qualité du rejet des eaux pluviales (sur la zone d'étude) ?
- Y a-t-il un impact sur le milieu récepteur ? (Vous pouvez vous baser sur le schéma directeur des eaux pluviales.)

#### Les activités agricoles :

- Y a-t-il des exploitations agricoles au sein de la zone d'étude ? Oui : Prairies destinées à l'élevage et à la culture.
- Avez- vous conscience, des risques majeurs, que représente une exploitation, des pâturages d'animaux, des stockages de matières dangereuses, ou des épandages agricoles, dans une zone à protéger.

  Oui
- S'il y a de l'épandage agricole, vérifiez si les normes sont bien respectées. (Notamment la distance avec les cours d'eaux ou la pente ...)

#### Les activités industrielles :

- Y a-t-il des rejets de type industriel?
- S'il y a une surveillance particulière en aval d'un point de rejet de central nucléaire, vous devez ajouter au profil une synthèse des résultats d'analyses. Baignade non concernée

#### **Autres pollutions diffuses:**

- Quel est le débit et la qualité de rejets des activités de loisirs (campings, centre équestre, mobil-home . . .) ?

Pas de rejet au niveau de la baignade.

- Si vos données d'analyse de la qualité de l'eau montrent des épisodes de prolifération de cyanobactérie ou d'algues, vous devez faire une liste des pollutions susceptibles d'avoir cet impact. Une synthèse des éléments serait préférable avec en particulier l'azote et le phosphore.

Baignade non concernée.

- Quels sont vos moyens d'ouverture et de fermeture des vannes dans votre système hydraulique ?

L'étang de baignade est alimenté par un autre étang en amont. Les deux étangs sont séparés par une digue et reliés par un déversoir dont la pelle permet de pouvoir stopper l'arrivée d'eau dans l'étang de la Chênaie.

- Y a-t-il des dépôts sauvages au sein de la zone d'étude ?
- Quelle est la vitesse de renouvellement de l'eau ?
- A quel stade en est l'eutrophisation de votre plan d'eau ? Pas d'eutrophie en raison notamment de la vidange régulière de l'étang.

# Phase 2: Diagnostic

## I) Diagnostic pour tous les types de profils

Classement des sources potentielles de pollutions identifiées dans l'inventaire selon qu'elles soient « à court terme » ou « chronique » et les hiérarchiser selon leurs impactes probables sur la qualité de l'eau de baignade.

Origine de la pollution (organisme, collectivité)	Hiérarchisation (n°1 = le plus d'impact)	Pollution à court terme*	Pollution chronique*
Dysfonctionnement réseaux évacuation eaux usées	2	X	
Accident routier	1	X	

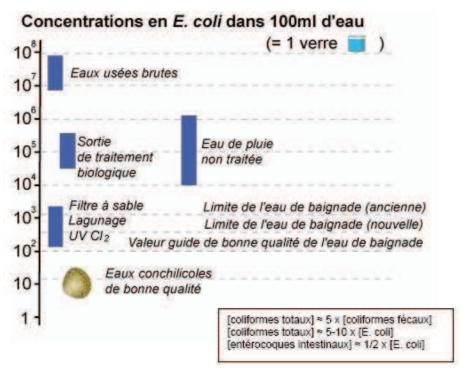
- Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité de l'eau : Pas de source avérée.
- ♣ Risques accidentels de pollution sur le bassin versant :
- Dysfonctionnement des réseaux d'eaux usées à proximité de l'Étang (Camping ou bloc sanitaires de la baignade),
  - Accident routier avec déversement de produits au niveau de la baignade.
- Estimation de l'évolution démographique et répercutions de l'impact sur les sources de pollutions (eaux usées et eaux pluviales) : Évolution démographique stable. Pas d'impact sur la qualité de l'eau de baignade à prévoir.
- Si dans la phase 1 : Etat des lieux, il a était mis en évidence un risque de prolifération de cyanobactérie, vous devez identifier la relation entre le milieu et la prolifération des cyanobactéries :

  Baignade non concernée.

## II) Diagnostic: Type 1

La hiérarchisation se fera sur la base des valeurs caractéristiques de charge microbiologique selon le type de rejet.

Le diagramme suivant est proposée comme exemple :



Source : J.Duchemin – AESN– 2007- d'après guide de réutilisation des eaux usées OMS 2006, bibliographie personnelle, mesures de terrain, et rapports de SATESE.

♣ Conclusion (diagnostic sur la qualité de l'eau de baignade) :

Bonne qualité générale bactériologique de l'eau de baignade.

# Phase 3: Mesures de gestion

# Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Les pollutions à court terme sont définies par l'article D 1332-15 du code de la santé publique. Les pollutions sont dites à court terme lorsqu'il y a un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) soit :

- 660 UFC/100 ml pour les Entérocoques intestinaux \*
- 1 800 UFC/100 ml pour les Escherichia coli \*

#### **Choix des indicateurs à surveiller :**

- Selon votre plan d'eau et les analyses effectuées précédemment, listez les indicateurs à surveiller (ce ne sont pas forcement des paramètres microbiologiques ; exemple : fréquentation touristique, surverse d'un déversoir d'orage, caractéristique de rejets des eaux usées traitées, température, pH, . . .):
  - Entérocoques intestinaux
  - Escherichia coli
  - Huiles minérales, substances tensio-actives, phénols.

#### Détermination des seuils d'alerte :

<u>Le seuil d'alerte</u> : c'est une valeur fixe, il est conseillé de prendre en référence les valeurs de l'AFSSET. Si elle est dépassée, il y a un risque sanitaire pour les baigneurs ; il faudra alors déclencher les mesures de gestions mises en place.

<u>Détermination du seuil d'alerte</u>: Il faut analyser un nombre séquentiel d'échantillons d'eau de baignade prélevés durant les différents épisodes de pollution. Il est conseillé d'utiliser les méthodes d'analyses microbiologiques normalisées pour établir une courbe de corrélation.

Déterminer, pour chaque indicateur choisi, son seuil d'alerte (précisez l'unité à chaque fois):

Indicateurs	Seuil d'alerte		
Entérocoques intestinaux	660 UFC/100 ml		
Escherichia coli	1 800 UFC/100 ml		
Huiles minérales, substances tensio-	Examen visuel		
actives, phénols			

♣ Définir sous forme de <u>procédure</u> les mesures de gestion qui s'appliquent en cas de dépassement des seuils d'alerte.

#### La procédure devra contenir :

- Les mesures prises pour la protection des baigneurs.
- Les modalités de suivi des indicateurs.
- Les modalités de suivi de la qualité de l'eau lors du seuil d'alerte.
- Les modalités de levée de l'alerte (lorsque les indicateurs choisis repassent en dessous du seuil d'alerte.

### Plan d'action

#### **Profil de type 1:**

- **♣** Énumération des recommandations nécessaires pour préserver cette bonne qualité d'eau de baignade :
  - Réception des analyses du contrôle sanitaire,
  - Si dépassement des seuils établis précédemment, prise d'un arrêté d'interdiction de baignade sur le site de l'Étang de la Chênaie,
  - Signalisation de l'interdiction au public notamment à la mairie et sur le site de baignade,
  - Attente des analyses de recontrôle ne dépassant pas les seuils établis, afin de lever l'interdiction de baignade.

# Synthèse

#### Profil de baignade Étang de la Chênaie - MONTAPAS Date d'élaboration du profil : 12/11/2013 Schéma de la zone de Caractéristiques de la baignade baignade Nom de la baignade : Étang de la Chênaie Commune: Montapas Département : Nièvre Région: Bourgogne Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Montapas Période d'ouverture : 1 er juillet – 31 août Heures de surveillance : 13h – 18h30 Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : entre 0 et 200 avec un ou deux pic(s) à 500 par an Historique de la qualité de l'eau de baignade Carte de la zone d'étude Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années : Année 2009 2010 2011 2012 Classement A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années (au moins 4 ans) présentée par ordre chronologique décroissant : Interdiction Origine de la Date Type de pollution de la pollution baignade Pas d'épisode connu de pollution Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion Diagnostique Gestion préventive des pollutions Plan d'action Principale Distance Responsable sources de la zone Indicateurs suivis mesures de Procédure **Impact** et seuils d'alerte réduction des potentielles de de pollution baignade pollutions Dysfonctionne Réception résultats ment conduit non conformes ou évacuation eaux Quelques Bactériologiques constatation visuelle Signifi usées camping dizaines (E. Coli présence de polluants. catif Interdiction de Mairie de ou bloc de mètres Entérocoques) sanitaire Huiles minérales baignade. Réparations Montapas ou évacuation du baignade Substances tensio-actives camion. Levée de **Ouelaues**

Phénols

l'interdiction avec ma

réception de nouvelles

analyses conformes.

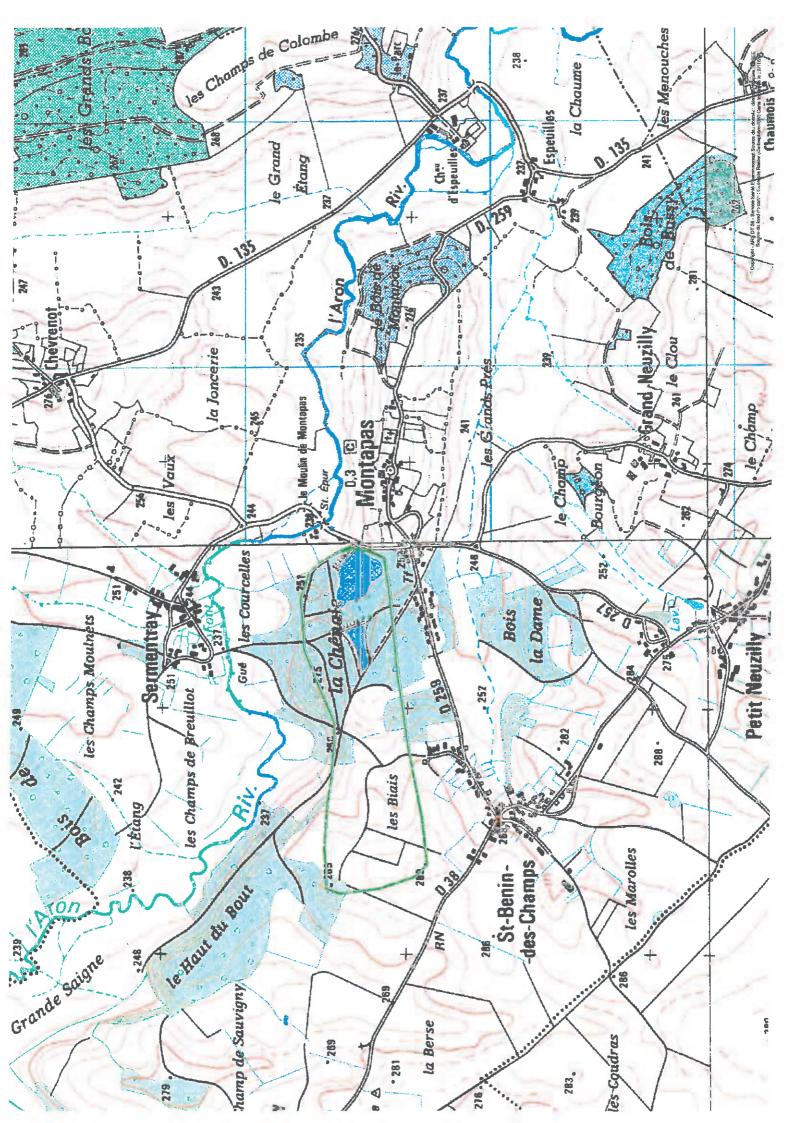
Signifi

catif

dizaines

de mètres

Accident routier











Ministère de la santé Et des sports

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES Service de santé environnementale Affaire suivie par : JN LORILLOT

Tél. 03.86.60.52.23

E.mail: jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 10/07/09

Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

Guillian GRUZE

OBJET: CONTROLE SANITAIRE DES BAIGNADES

(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER: prélèvement du 06/07/2009

P. J.: 1

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,1	-	6 à 9
Coliformes totaux	15	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (Escherichia Coli)	15	100	2 000
Streptocoques fécaux (Entérocoques)	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	17,10	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

#### **OBSERVATIONS:**

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique). dos antimas Survey runci Pochulos.



Ministère de la santé Et des sports

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES Service de santé environnementale Affaire suivie par : JN LORILLOT

Tél. 03.86.60.52.23

E.mail: jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 08/08/2009

Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

**OBJET: CONTROLE SANITAIRE DES BAIGNADES** 

(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER: prélèvement du 03/08/2009

P. J.: 1

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
РН	8,20	-	6 à 9
Coliformes totaux	80	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 mi (Escherichia Coli)	15	100	2 000
Streptocoques fécaux (Entérocoques)	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	14,40	-	-
Transparence (T)	< 4	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

#### **OBSERVATIONS:**

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

11, rue Pierre Émile Gaspard - case 49 - 58019 NEVERS cedex Standard: 03.86.60.52.00 - Télécopie 03.86.60.52.49 Clingoniem d 5



Ministère de la santé Et des sports

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES Service de santé environnementale Affaire suivie par : JN LORILLOT

Tél. 03.86.60.52.23

E.mail: jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 02/07/09

Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

**OBJET: CONTROLE SANITAIRE DES BAIGNADES** 

(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER: prélèvement du 23/06/2009

P. J.: 1

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,2	-	6 à 9
Coliformes totaux	30	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (Escherichia Coli)	15	100	2 000
Streptocoques fécaux (Entérocoques)	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	10,7	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

#### **OBSERVATIONS:**

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé 19 publique).

des calles de la santé 19 des calles de la santé 19 publique.

L'angémieur destinaire,



Ministère de la santé Et des sports

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service de santé environnementale

Affaire suivie par : JN LORILLOT

Tél. 03.86.60.52.23

E.mail: jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 16/06/09

Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

**OBJET: CONTROLE SANITAIRE DES BAIGNADES** 

(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER: prélèvement du 03/06/2009

P. J.: 1

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la **baignade de l'Etang de la Chênaie**.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,05	-	6 à 9
Coliformes totaux	200	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (Escherichia Coli)	<15	100	2 000
Streptocoques fécaux (Entérocoques)	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	5,3	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant		aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

#### **OBSERVATIONS:**

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour le Directeur Départemental des affaires Sanitaires et sociales.

11, rue Pierre Émile Gaspard - case 49 - 58019 NEVERS cedex L'Ingénieur Santaire. Standard : 03.86.60.52.00 - Télécopie 03.86.60.52.49

Guillaume HEUZE



Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 02 juin 2010

PJ: 1

Nevers, le 11 juin 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping.** 

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
pH		-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 mł	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf: Prélèvement du 14 juin 2010

PJ:1

Nevers, le 21 juin 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Α

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation te et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surfa absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistan
Phénols	Néant	_	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé p art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS



Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noë! LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 5 juillet 2010

PJ:1

- Nevers, le 9 juillet 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping.** 

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			•
рН	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		
Transparence (T)	<1 mètre		
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Affaire suivie par : Clotilde Pinel

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 19 juillet 2010

PJ:1

Nevers, le 26 juillet 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping.** 

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН		-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	45	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyna COIN



La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Clotilde Pinel

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf: Prélèvement du 02 Août 2010

PJ:1

Nevers, le 05 Août 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de la délégation territoriale de la Nièvre et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping.** 

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			•
рН	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 mí	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Pour le délégue territoriale Le responsable du Pôle Offre de Sant

Régis DINDAUD



Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 30 mai 2011

PJ:1

Nevers, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping.** 

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS



Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 21 juin 2011

PJ:1

Nevers, le 29 juin 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la baignade du camping.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН	Ī	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégue territorial

eresponsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Clotilde Pinel

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22
 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 07 juillet 2011

PJ:1

Nevers, le 13 juillet 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de la délégation territoriale de la Nièvre et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
Escherichia Coli / 100 ml	15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Pour le délégué territorial.

La responsable du Pôle Prévention et gestion des risques et des alettes sanitaires,

Carelyne-GOIN



Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 27 juillet 2011

PJ:1

Nevers, le 02 août 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la baignade du camping.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial

e responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Clotilde Pinel

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 18 août 2011

PJ:1

Nevers, le 23 août 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de la délégation territoriale de la Nièvre et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
Escherichia Coli / 100 ml	61	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	61	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.balgnades.sante.gouv.fr

Pour le délégué territorial, Le responsable du Pôle Offie de Santé

Régis DINDAUD



La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Télécopie : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf: Prélèvement du 4 juin 2012

PJ:1

Nevers, le 13 juin 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

Α

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН		-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	~	aucune odeur spécifique

CONCLUSION: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

#### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : <u>www.baignades.sante.gouv.fr</u>

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Délégation Territoriale de la Nièvre

Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 20 juin 2012

PJ:1

Nevers, le 27 juin 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	375	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	371	100	-
Huiles minérales	-	•	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	-	-	pas de mousse persistante
Phénois	-	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

# **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Délégation Territoriale de la Nièvre

Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 4 juillet 2012

PJ:1

Nevers, 13 juillet 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Δ

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН	•	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	45	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénois	Néant	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

# **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé <u>publique</u>).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Délégation Territoriale de la Nièvre Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf: Prélèvement du 24/07/2012

PJ:1

Nevers, le 30/07/2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres			
рН	<b>-</b>	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	-	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4			-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	-	-	pas de mousse persistante
Phénols	-	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

### **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne P/o le délégué territorial

Le responsable du Pôle PGRAS

Carolyne GOIN



Délégation Territoriale de la Nièvre

Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires

Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LOR!LLOT

Courriel: ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24 Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf: Prélèvement du 07/08/2012

PJ:1

Nevers, le 14 août 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Α

Madame le Maire 58110 MONTAPAS

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Paramètres	İ		
рН	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales		-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-		-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives		-	pas de mousse persistante
Phénois	-	-	aucune odeur spécifique

<u>CONCLUSION</u>: Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

# **OBSERVATIONS et CONSEILS:**

Ces résultats doivent être affichés <u>sur le lieu de baignade</u> de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

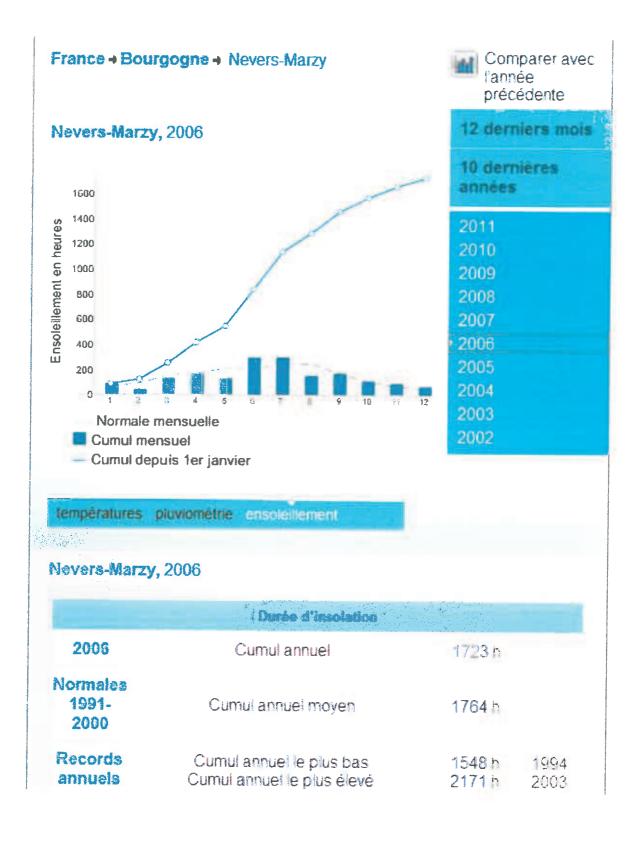
Pour le délégué territorial, Le responsable du Pôle Offre de Santé,

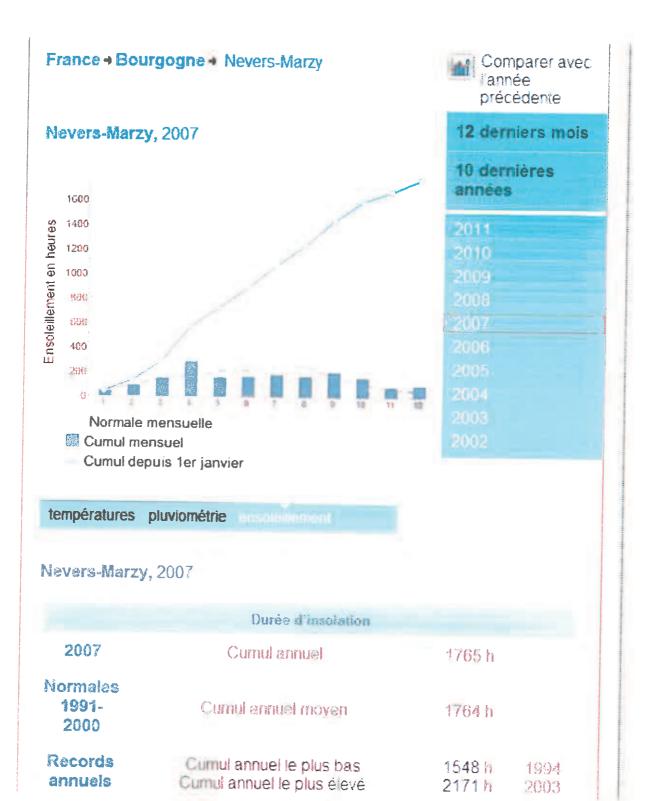
Regis DINDAUD

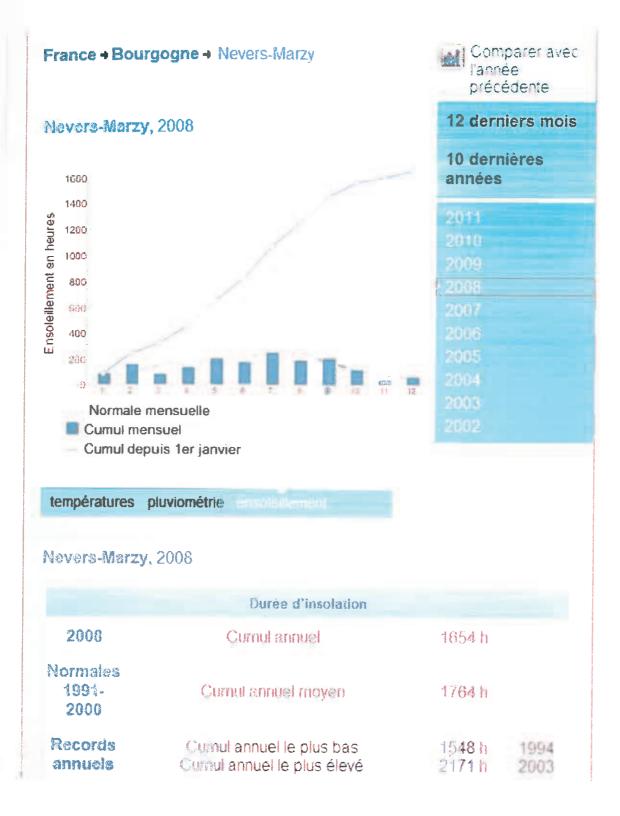
							å				-																																																				
es 2011	Montapas	la Chenaie	0000001330	22/08/2011	552	18h15	28,7	8,98	N.M.	N.M.	W.N-	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.N	Z	0,07		20060	4840	11920	240	C	180	2800	2000	80	3	24.1	59.4	1.5	2,0	0,0	2,07	0.1	0,0	t.	2700		0	0	440	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1560	300	0	0	0	0	0	0	-
Cyanobactéries 2011	ГСОМ	ASAT	VSGI	VIAU	REE! AR	\ \ IdH	TEAU	H	MCLRD	MCRRD	MCYRD	MCLRB	MCRRB	MCYRB	-		+	Fd		PHYTOPL	CHLOROP	DIATOMO	ZYGOPHY	CHRYSOP	VHOOPHY	ELICI ENO	COLENO	CVANORS	2000	CHI OBO	DIATOM1	ZYSOBH1	N Cavara	DINOBIN	EN SIGN	EUGLEN!	OLOI MR	100000	CVANORA	400	CYANO01	CYANO03	CYANO04	CYANO05	CYANO07			CYANO10	CYANO14		CYANO17	CYANO16	CYANO19	CYAN021	CYANO24	CYANO25	CYANO26	CYANO39	CYANO27	CYANO28		CYANO34	00011000
	Commune	Point de Suivi	Company (Code Day	ACT BOOD	and internal	diled	température (°C)	(HdD) Hd	Microcystine LR dissoute (µg/L)	stine RR dissoute	Microcystine dissoute YR (µg/L)	Microcystine LR dans biomasse (µg/L)	Microcystine RR dans biomasse (μg/L)	Microcystine YR dans biomasse (µg/L)		Cylindrospermopsine (ug/L)	Saxitoxine (no/)	P total (mg/L P205)	5	Densité totale (colonies/ml)	Chlorophycées (colonies/ml)	Diatomées (colonies/ml)	Zvaophycées (colonies/ml)	Chrysophycées (colonies/ml)	Dinonhurées (colonies/ml)	Englanophysics (colonies/ml)	Hoteloophycees (colonies/mi)	Companyation (colonies/ml)	cyanopacteres (coolings/iii)	Chlorophopee (%)	Cnlorophycees (%)	Zvacahucése (%)	Chambinges (A)	Discharges (%)	(%) special configuration (%)	Euglenophycees (76)	Olorncopnycees (76)	Cyanopacienes (76)	Connectation (eathers/mil	- June	Anabaena	Aphanizomenon	Aphanocapsa	Aphanothece	Chroococcus	Cyanodictyon	Cyanonephron		Gomphosphaeria	Jaaginema	Limnothrix	Lemmermaniella	Merismopedia	Microcystis	Oscillatoria	Phormidium	Planktolyngbya	Planktothrix	Pseudanabaena	Raphidiopsis	Romeria	Snowella	

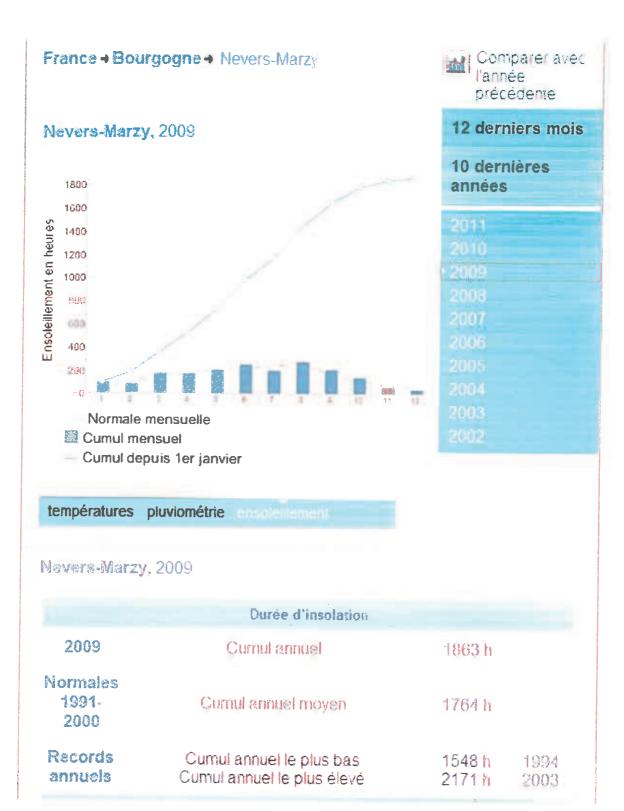
# Recommandation du conseil supérieur d'Hygiène publique de France, en fonction du nombre de cyanobactéries

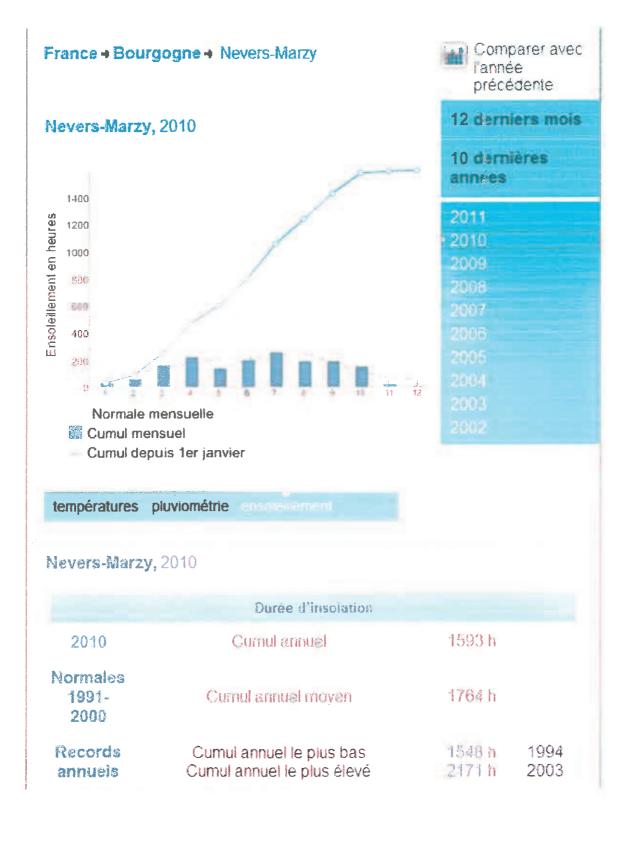
Nombre de cyanobactéries : < 20 000 cellules / ml Qualité de l'eau satisfaisante	Pas de recommandation particulière
Nombre de cyanobactéries : > 20 000 celluies / ml et < 100 000 celluies / ml	<ul> <li>▶ Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau</li> <li>▶ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou après la baignade</li> <li>▶ Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques</li> <li>▶ Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de santé</li> <li>▶ Eviscèrer les poissons avant consommation</li> </ul>
Nombre de cyanobactéries : >100 000 cellules / ml et teneur en toxines (microcystine LR) < 25 µg / litre	La balgnade est limitée en dehors  des zones de dépôts ou d'efflorescence Information de la population par affichage sur site.  ► Lors de la pratique des activités de loisirs nautiques : planche à voile, canoë  - Eviter un contact prolongé avec l'eau  - Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau  - Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou après la baignade  ► En cas d'immersion accidentelle, se rincer abondamment sous une douche  ► Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de santé. Lui préciser la pratique d'activités nautiques sur un plan ou cours d'eau affecté par la prolifération des cyanobactéries  ► Ne pas pratiquer des activités nautiques dans les zones de dépôts d'efflorescence algale ou d'écume  ► Eviscérer les poissons avant consommation
Nombre de cyanobactéries : >100 000 cellules / ml et teneur en toxines (microcystine LR) > 25 µg / litre	La baignade est interdite  Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions encadrées sont possibles sous certaines conditions  ► Eviter tout contact prolongé avec l'eau  ► Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau  ► Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau  ► Prendre une douche soignée après l'activité nautique  ► Consulter un médecin en cas de trouble de santé. Lui préciser la pratique d'activités nautiques sur un plan ou cours d'eau affecté par la prolifération des cyanobactéries nautiques sur un plan ou cours d'eau affecté par la prolifération des cyanobactéries  ► Ne pas pratiquer des activités nautiques dans les zones de dépôts d'efflorescence algale ou d'écume  ► Eviscèrer les poissons avant consommation
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Baignade et toutes les activités nautiques sont interdites ▶ En cas d'immersion accidentelle, se rincer soigneusement sous une douche ▶ En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin.



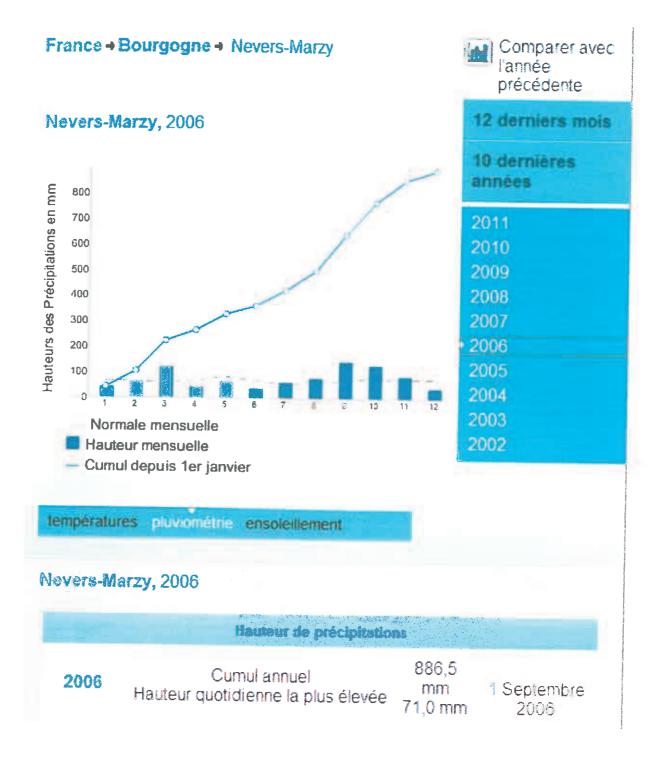


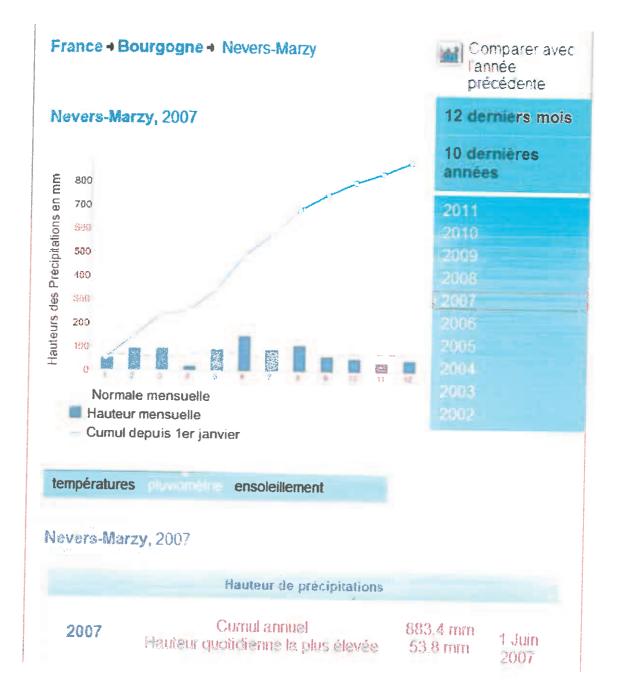






# 





# 

